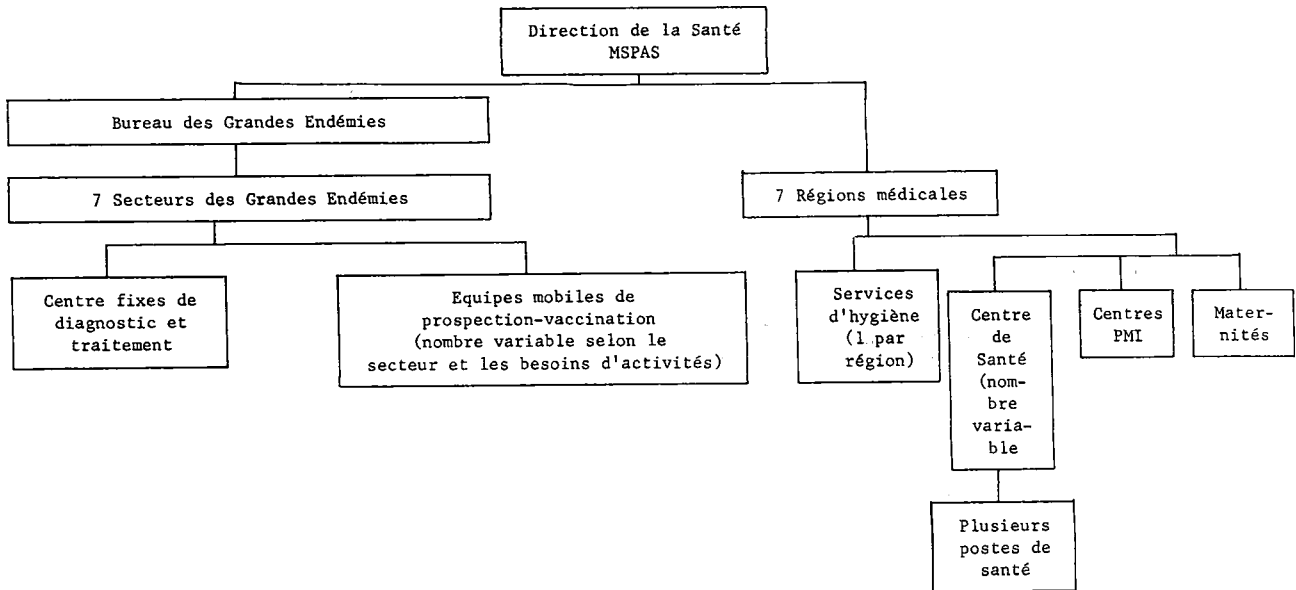


PARTIE I. REALISATION DU PROGRAMME 1967-1971

1.1 Organisation

1.1.1 Le programme d'éradication de la variole a été organisé, dirigé et évalué par le service des Grandes Endémies, sous la supervision de la Direction de la Santé, du Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales (MSPAS).

Le service des Grandes Endémies a coordonné les activités de surveillance et de vaccination, qui ont été exécutées sur le terrain par des formations sanitaires fixes et mobiles.



1.1.2 L'évolution du nombre de formations sanitaires fixes et secteurs des Grandes Endémies par région, l'année 1967 et l'année 1971

Formations sanitaires	Région	Formations sanitaires fixes						Secteur des Grandes Endémies		Sous-secteurs des Grandes Endémies	
		Hôpitaux	Centres de Santé	Postes de Santé	Centres de PMI	Maternités	Service d'hygiène	Nombre	Siège secteur	Nombre	Siège S/secteurs
Cap-Vert	1967	3	1	40	25	5	1	0	-	-	-
	1971	3	1	49	23	6	1	1	Dakar	-	-
Casamance	1967	1	5	49	11	6	1	1	Bignona	-	-
	1971	1	6	78	6	7	1	2	Kolda	-	-
Diourbel	1967	1	5	33	17	8	1	1	Diourbel	-	Diourbel
	1971	1	6	47	7	9	1	1		2	Louga
Fleuve	1967	1	4	56	6	5	1	1	Podor	-	-
	1971	1	4	61	6	5	1	1		-	-
Sénégal oriental	1967	-	3	24	5	3	1	1	Tambacounda	-	Tamba
	1971	-	3	27	3	3	1	1		2	Kédougou
Sine-Saloum	1967	1	9	60	9	10	1		M' Bour		
	1971	1	8	76	10	10	1				
Thies	1967	1	5	40	13	6	1	1			
	1971	1	5	46	10	7	1	1			
Total	1967	8	32	302	86	43	7	5		-	
	1971	8	33	384	65	47	7	7		4	

Les secteurs et sous-secteurs des Grandes Endémies organisent et dirigent les activités de lutte contre les maladies transmissibles (y compris la variole) dans des formations fixes spécialisées et par des équipes mobiles.

Les équipes mobiles exécutent la prospection et des vaccinations et aussi le dépistage et le traitement ambulatoire de certaines maladies - trypanosomiase, lèpre, onchocercose, trachome, bilharsiose.

1.2 Programme de vaccination

1.2.1 Des activités de vaccination antivariolique se déroulaient dans le pays depuis longtemps. Suite au programme mondial d'éradication de la variole, une campagne de masse de vaccination antivariolique a été organisée à partir du mois de septembre 1967, sur l'ensemble du pays.

Le vaccin a été fourni par l'USAID, Atlanta.

La technique de vaccination utilisée : PED-O-JET et aiguille bifurquée.

NOMBRE DE VACCINATIONS ANNUEL, SUR L'ENSEMBLE DU PAYS

Année	1967	1968	1969	1970	1971
Nombre vaccinations	77 817	1 204 357	645 434	139 727	125 290

Entre 1970 et 1971 des évaluations sur la couverture vaccinale réalisée, ont été faites, par la recherche des cicatrices vaccinales.

Ces évaluations ont été exécutées dans plusieurs régions, sur des échantillons choisis parmi les élèves de différentes écoles.

COUVERTURE VACCINALE TROUVEE PAR DIFFERENTES EQUIPES DANS PLUSIEURS ZONES

Zone	Equipe	Date	Nombre de personnes examinées	% Couverture
Cap-Vert	USAID	01 1970	275	90 à 94
		03 1971	155	50
	Gouv.	01 1970	3 766	74
	Service d'hygiène	05 1971	400	75
Thiès-Sine Saloum	Gouv. OMS	09 1970	1 841	52

Les résultats discordants tiennent aux différences concernant l'endroit où l'enquête a été menée, le type d'échantillon et la méthode d'échantillonnage.

Des sondages effectués dans plusieurs autres régions ont montré que, dans l'ensemble, la couverture vaccinale antivariolique, par la lecture des cicatrices, se situe autour de 50 % de la population.

1.3 Programme de surveillance et d'endiguement

1.3.1 Nombre d'unités fournissant des relevés hebdomadaires et mensuels par région et par année directement au Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales.

Région	Année	1967	1968	1969	1970	1971
Cap-Vert		4	4	4	4	4
Casamance		6	6	6	6	7
Diourbel		6	6	7	7	7
Fleuve		5	5	5	5	5
Sénégal oriental		3	3	3	3	3
Sine-Saloum		10	10	10	10	9
Thies		6	6	6	6	6
Total		40	40	41	41	41

1.3.2 La notification pour les maladies quaranténaires se fait par télégramme ou téléphone à la Direction des Grandes Endémies et par bulletin hebdomadaire (annexe 1) et mensuel et relevé annuel.

La communication est faite par la voie :

- a) du poste de santé au centre de santé, généralement c'est le chef de poste de santé qui se déplace, s'il y a un cas suspect de maladie quarantenaire, pour avertir le médecin-chef du centre de santé, celui-ci vérifie le diagnostic et envoie, si le cas est confirmé, un télégramme au Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales, en avertissant, en même temps, le médecin-chef de la région médicale;
- b) les bulletins épidémiologiques sont acheminés soit personnellement par le chef de poste soit par d'autres moyens, entre le poste de santé et le centre de santé; au centre de santé, les bulletins sont vérifiés et un relevé de tous les bulletins de poste de santé subordonnés est fait et envoyé au Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales par la poste.

Il est à noter que la notification pour les maladies quaranténaires est aussi faite par les secteurs des Grandes Endémies dont les structures et le siège ont été présentés dans le chapitre 1.1.2.

1.3.3 Entre 1967 et 1971 aucun cas de variole n'a été signalé au Sénégal.

1.3.4 Il n'y a pas de village ou ville au Sénégal signalant de cas suspects de variole au cours des années 1969 et 1970.

1.3.5 Informations sur les dernières poussées, nombre des derniers cas et décès de variole enregistrés par région et par année.

Année	1961		1962		1963		1964		1965	
	cas	décès	cas	décès	cas	décès	cas	décès	cas	décès
Cap-Vert	14	-	2	-	1	-	-	-	-	-
Casamance	4	-	-	-	5	-	2	-	-	-
Diourbel	1	-	-	-	5	-	-	-	-	-
Fleuve	2	-	-	-	4	-	-	-	-	-
Sénégal oriental	61	3	1	-	6	1	-	-	-	-
Sine-Saloum	113	-	228	3	65	-	-	-	-	-
Thies	6	-	-	-	5	1	-	-	-	-
Total	201	3	231	3	91	2	2	-	-	-

Des activités de vaccinations antivarioliques étaient déjà menées au Sénégal. Pour les dernières poussées épidémiques enregistrées, on a intensifié les mesures de surveillance et vaccinations dans les régions concernées (isolement des malades, surveillance et vaccination des contacts, vaccination de la population autour de la zone où se trouvaient des malades).

Vaccinations AV	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	1 078 212	510 878	260 371	134 151	166 765	135 568

PARTIE 2. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE VACCINATION 1972-1975

2.1 Programme de surveillance

2.1.1 Nombre et catégorie des unités de notification par région.

Unités	Formations sanitaires fixes					Grandes Endémies	
	Hôpitaux	Centres santé	Postes santé	PMI	Services d'hygiène	Secteurs	Sous-secteurs
Cap-Vert	4	1	55	24	1	1	-
Casamance	1	6	87	7	1	2	-
Diourbel	1	6	44	6	1	1	2
Fleuve	1	4	61	6	1	1	-
Sénégal oriental	0	3	28	3	1	1	2
Sine-Saloum	1	8	74	10	1	1	-
Thies	1	5	49	10	1		
Total	9	33	398	66	7	7	4

2.1.2 Pendant la 11ème, 12ème, 13ème, 14ème semaine des années 1974 et 1975, les unités de notification n'ont pas signalé de cas suspects ou confirmés de variole.

2.1.3 Il n'y a pas eu de cas suspects de variole notifiés entre 1972 et 1975 (1er trimestre).

2.1.4 Pendant la période 1972-1975 (1er trimestre) aucun décès imputable à la varicelle n'a été notifié.

DECES IMPUTABLES A LA VARICELLE PAR ANNEE

Année	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Nombre décès	1	7	3	0	0	0	0	0	0	0	0

2.2 Programme de vaccination (de 1972 à nos jours)

2.2.1 Jusqu'en 1971, on a continué la campagne de masse de vaccination antivariolique. C'est à partir de l'année 1972 que la campagne de vaccination est entrée dans sa phase d'entretien. Au cours de cette phase, à côté des vaccinations effectuées par les équipes mobiles des secteurs des Grandes Endémies, la vaccination a été introduite progressivement dans les activités routinières de certaines formations sanitaires fixes (centres de santé et PMI).

Le vaccin antivariolique a été fourni par USAID Atlanta ainsi que par le Gouvernement acheté à l'Institut Pasteur.

La technique de vaccination : PED-O-JET et aiguille bifurquée.

NOMBRE DE VACCINATIONS ANTIVARIOLIQUES PAR ANNEE

Année	1972	1973	1974	1975 (1er trimestre)
Nombre vaccinations	182 339	97 353	516 149	pas encore de données

Il est à noter que la diminution du nombre de vaccinations antivarioliques au cours des années 1972 et 1973 est due au fait que les services des Grandes Endémies ont centré leurs activités, pendant cette période, sur les vaccinations anticholériques (une flambée épidémique de choléra étant enregistrée au Sénégal).

Au cours des années 1974 et 1975 (1er trimestre), une évaluation de la couverture vaccinale antivariolique, par le contrôle des cicatrices vaccinales, a été effectuée dans les régions de Diourbel, Fleuve, Casamance et Sénégal oriental.

Des points de sondage ont été fixés, en choisissant au hasard un nombre de villages, dans lesquels des grappes ont été déterminées sur la base des listes de familles.

RESULTATS PRELIMINAIRES DE LA PRESENCE DES CICATRICES VACCINALES AV
PAR REGION ET PAR GROUPE D'AGE

Couverture vaccinale			Nombre personnes examinées	Couverture % par groupe d'âge				
Région	Département	Nombre villes enquêt.		Tous les âges	0-4 ans	5-14 ans	15-59 ans	60 ans et +
Diourbel	Linguere	7	703	38,8	5,3	27,5	57,0	43,8
Fleuve	Matam	20	2 028	31,4	4,4	35,4	44,4	11,0
Casamance	Kolda	6	611	62,7	18,3	71,7	76,5	36,0
Sénégal oriental	Kédougou	9	893	37,0	6,1	25,8	52,9	14,8